

MANDAT DE PRÉLEVEMENT SEPA – CONTRAT EAU POTABLE

En signant ce mandat, vous autorisez le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez conclue avec elle. La demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Type de contrat : ☐ Prélèvement à échéance ☐ Mensualisation **N° de contrat** (1 mandat par contrat) :

Nom et prénom de l'abonné :

Adresse du branchement :

Téléphone : **Mail :**

Nombre de personne(s) dans le logement :adulte(s) /enfant(s)

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable des Vallées
du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de
Cadours
1601 chemin des Trois Ponts / Saint-Caprais
31330 GRENADE

IDENTIFICATION CRÉANCIER SEPA

FR 85 ZZZ 571265

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN :

BIC : ☒ Paiement récurrent / répétitif

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom et prénom du tiers débiteur :

Afin que votre demande soit prise en compte, il est **impératif** :

- de **compléter** et **signer** ce mandat
- de **retourner ce document et le RIB** par courrier à **SMPEP SAVE CADOURS – 1475 rue du Port Haut – 31330 Grenade** ou par mail à : **save@aep-nord31.fr**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable des Vallées de l'Hers, du Girou, de la Save et des Coteaux de Cadours. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Syndicat de Production d'Eau Potable des Vallées de l'Hers, du Girou, de la Save et des Coteaux de Cadours.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.